

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 15 décembre 2021

Délibération  
n°254a-2021  
Point 4.9.2a

**Point 4.9.2a de l'ordre du jour**  
**Exonération B. – Faculté des langues**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

B., étudiante en DU2 Traduction Littéraire 1 langue de travail à l'ITIRI-Faculté des Langues demande une exonération partielle de ses frais de droits spécifiques. Après analyse de son dossier en Commission d'exonération de l'ITIRI le 19 octobre 2021, il lui a été accordé une exonération de 1500 €.

Le Conseil de Faculté des langues réuni du 8 novembre 2021 a approuvé la décision de la Commission d'exonération de l'ITIRI et a accordé l'exonération de 1500 €.

### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la décision du Conseil de Faculté des langues du 8 novembre 2021 et accorde à B. une exonération de 1500 €.

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	3

### **Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 21 décembre 2021

La Directrice générale des services



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Valérie GIBERT".

Valérie GIBERT